



# Rapport DTM Février 2019

Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire  
Direction Nationale du Développement Social - DNDS

# Matrice de Suivi des déplacements (DTM)



<https://msah.ml/dtm-mali>



## SOMMAIRE

RÉSUMÉ.....	3
INTRODUCTION .....	4
PERSONNES DEPLACÉES INTERNES .....	5
PDIS RETOURNÉES.....	14
RAPATRIÉS .....	16
CONCLUSION.....	19
Annexe I : Evolution des chiffres par rapport à janvier 2019 .....	20
Annexe II : Situation des PDIs par régions, cercles et communes à la date du 28 février 2019.....	21
Annexe III : Situation des rapatriés par régions, cercles et communes à la date du 28 février 2019...	27
Annexe IV : Méthodologie .....	32



## RÉSUMÉ


La Matrice de Suivi des Déplacements, (Displacement Tracking Matrix – DTM, en anglais), est un outil de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), qui permet de suivre et de surveiller les déplacements et la mobilité des populations. Le transfert de la DTM au Gouvernement du Mali par l'OIM, en Novembre 2014 et la signature de l'accord de partenariat entre le Gouvernement et l'UNHCR pour l'enregistrement des rapatriés, en Avril 2015, ont permis à la Direction Nationale du Développement Social (DNDS) une centralisation et une meilleure harmonisation des données sur les mouvements de populations. La DTM collecte des informations à différents niveaux, les traite et les diffuse, afin de garantir aux acteurs humanitaires, aux gouvernements et autres acteurs intéressés, une meilleure compréhension des mouvements et de l'évolution des besoins des populations déplacées et retournées.


La méthodologie et les outils utilisés par la DTM ont été élaborés par la Commission Mouvement de Populations (CMP), groupe de travail du cluster protection. Pour l'enregistrement des rapatriés, une Procédure Opérationnelle Standard (POS) est établie entre la DNDS et l'UNHCR.


Les équipes DTM sont présentes dans l'ensemble des régions du Mali et sont composées d'agent du Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire.


Le programme DTM, dans le cadre de l'enregistrement des PDIs et l'évaluation des besoins dans les zones de retour bénéficie de l'appui technique et du soutien financier de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) à travers ses partenaires. L'enregistrement des rapatriés a l'appui financier et technique de l'UNHCR.


(Toutes les données présentées dans ce rapport sont disponibles au niveau des cercles, communes et villages).


 **84 285** personnes déplacées internes (18 006 ménages) ont été enregistrées et identifiées par le programme DTM dans l'ensemble des régions du Mali.


 **167** communes ont été évaluées, dont 22 nouvelles communes.


 La population déplacée est composée à **50,5%** de femmes.


 La population déplacée est composée à **49,5%** d'hommes.


 **54%** de la population est composée d'enfants de moins de 18 ans.


 Les personnes de plus de 60 ans représentent **5%** des déplacés.

 **548 536** PDIs retournées ont été identifiés entre septembre 2012 et février 2019.

 **71 240** rapatriés (anciens réfugiés) ont été identifiés et enregistrés dans 103 communes du Mali.

 **47%** des ménages déplacés vivent dans des familles d'accueils, 25% vivent dans des centres d'accueils collectifs, 17% vivent dans des sites spontanés, 11% vivent en location.

 **32%** des rapatriés enregistrés ne disposent pas de document d'Etat civil.

 Une grande partie des ménages vit d'aides et dons humanitaires (34%), d'aides familiales (13%), ainsi que d'aides sociales faites par les communautés et/ou de tierces personnes (14%). Les ménages PDIs pratiquant l'élevage sont passés de 18% à 6% et ceux pratiquant l'agriculture de 13% à 3%, du total des ménages des PDIs enregistrés.



## INTRODUCTION

Le Mali, pays de forte diversité socioculturelle, continue d'être marqué par la crise politico-sécuritaire survenue en 2012. Cette diversité a été mise à l'épreuve depuis la crise de 2012. Les conflits communautaires liés à la gestion des ressources naturelles (l'exploitation agricole et pastorale, conflits entre éleveurs et agriculteurs, accès aux sources d'eau) ont été exacerbés par la forte intervention des groupes présumés terroristes et des groupes armés, l'émergence des milices identitaires ou d'autodéfense, et la prolifération des armes légères et de petits calibres dans les régions du centre et du nord. Simultanément, les mécanismes traditionnels de gestion des conflits et les structures étatiques se sont affaiblis. Les conflits liés aux ressources naturelles ont revêtu un caractère de plus en plus ethnique et communautaire. Le caractère violent des conflits s'est aggravé, provoquant d'importants déplacements de populations tant à l'intérieur du territoire malien que vers les pays limitrophes.

Le transfert du programme matrice de suivi des déplacements DTM (DTM, Displacement Tracking Matrix en anglais) au Gouvernement par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), en Novembre 2014 et la signature de l'accord de partenariat entre le Gouvernement et l'UNHCR pour l'enregistrement des rapatriés, en Avril 2015, ont permis au Gouvernement du Mali d'obtenir une meilleure compréhension des caractéristiques des populations déplacées et retournées et des tendances de déplacement, ainsi que de mettre au jour leurs besoins et accès aux services de base, les facteurs accentuant leurs vulnérabilités, et leurs intentions de retourner dans leur lieu d'origine. Ces informations sont collectées puis disséminées auprès de la communauté humanitaire et des pouvoirs publics afin de leur fournir une analyse complète des caractéristiques, mouvements et besoins des populations déplacées dans le pays et d'orienter les programmes d'aide humanitaire.

Afin de faciliter la lecture de ce rapport, les trois catégories de populations cibles sont définies de la manière suivante :

- Une Personne déplacée interne (PDI) : une personne ayant été forcée ou obligée de fuir ou de quitter son habitation ou lieu habituel de résidence, en particulier après, ou afin d'éviter les effets des conflits armés, des situations de violence généralisée, des violations des droits de l'homme et/ou des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, et qui n'ont pas traversé une frontière d'État internationalement reconnue<sup>1</sup>.
- Une personne déplacée retournée est une personne qui, alors qu'elle s'était installée dans un lieu autre que son lieu d'origine (à l'intérieur du Mali), est depuis retournée dans son lieu d'origine.
- Une Personne rapatriée : Le terme « rapatrié » désigne tout réfugié<sup>2</sup> malien qui est volontairement retourné en République du Mali.

<sup>1</sup> <https://au.int/fr/treaties/african-union-convention-protection-and-assistance-internally-displaced-persons-africa>

<sup>2</sup> Le terme « réfugié » signifie toute personne de nationalité malienne ou toute personne sans nationalité dont la résidence habituelle était en République du Mali, qui est réfugiée dans un autre pays conformément à la Convention de Genève du 28 juillet 1951 et son Protocole additionnel du 31 janvier 1967 ainsi que de la Convention de l'OUA régissant les aspects spécifiques aux problèmes des réfugiés en Afrique du 10 septembre 1969.





## PERSONNES DEPLACEES INTERNES

Les opérations de collecte et de mise à jour des données menées dans le cadre du programme DTM montrent une diminution du nombre de personnes déplacées au Mali. Le nombre de PDIs est en effet passé de 123 574 personnes (rapport CMP de janvier 2019) à **84 285** en février 2019 soit une réduction de 39 289 individus. Cette réduction est due, au nord, au retour d'environ 22 031 individus, cela s'explique par les déplacements de courte durée et des retours qui sont observés en général dans les 45 à 90 jours qui suivent le déplacement (les populations déplacées retournant dans leurs zones d'origine dès que la situation redevient calme). Par ailleurs, au niveau du centre, la réduction du nombre de PDIs est due au déplacement secondaire d'environ 23 607 individus de la région de Mopti vers d'autres localités du pays ou vers la Boucle du Mouhoun au Burkina Faso.

Pendant que nous observons le retour de 22 031 PDIs entre février 2018 et février 2019, durant la même période des violences variées ont continué à être signalées dans les Régions de Kayes, Mopti, Tombouctou, Ménaka et la bande frontalière Mali-Burkina Faso. En effet, ces violences ont provoqué le déplacement de populations de leurs villages et hameaux pour trouver refuge dans des localités des cercles de Kati, Kita, Koutiala, Yorosso, Sikasso, Gourma-Rharous, Tombouctou, Gao, Anderamboukane, Inekar, Ménaka et le District de Bamako.

Tableau I : Déplacés Internes au Mali par région

Région	Ménages	Femme	Homme	Total Individus	Taille moyenne
Bamako	362	527	389	916	3
Kayes	257	688	581	1 269	5
Koulikoro	303	763	685	1 448	5
Mopti	6 377	15 411	16 179	31 590	5
Ségou	2 808	7 213	7 071	14 284	5
Sikasso	95	318	233	551	6
Gao	3 913	6 221	6 095	12 316	3
Ménaka	1 312	4 527	4 442	8 969	7
Kidal	219	475	399	874	4
Tombouctou	2 360	6 421	5 647	12 068	5
<b>TOTAL</b>	<b>18 006</b>	<b>42 564</b>	<b>41 721</b>	<b>84 285</b>	<b>5</b>

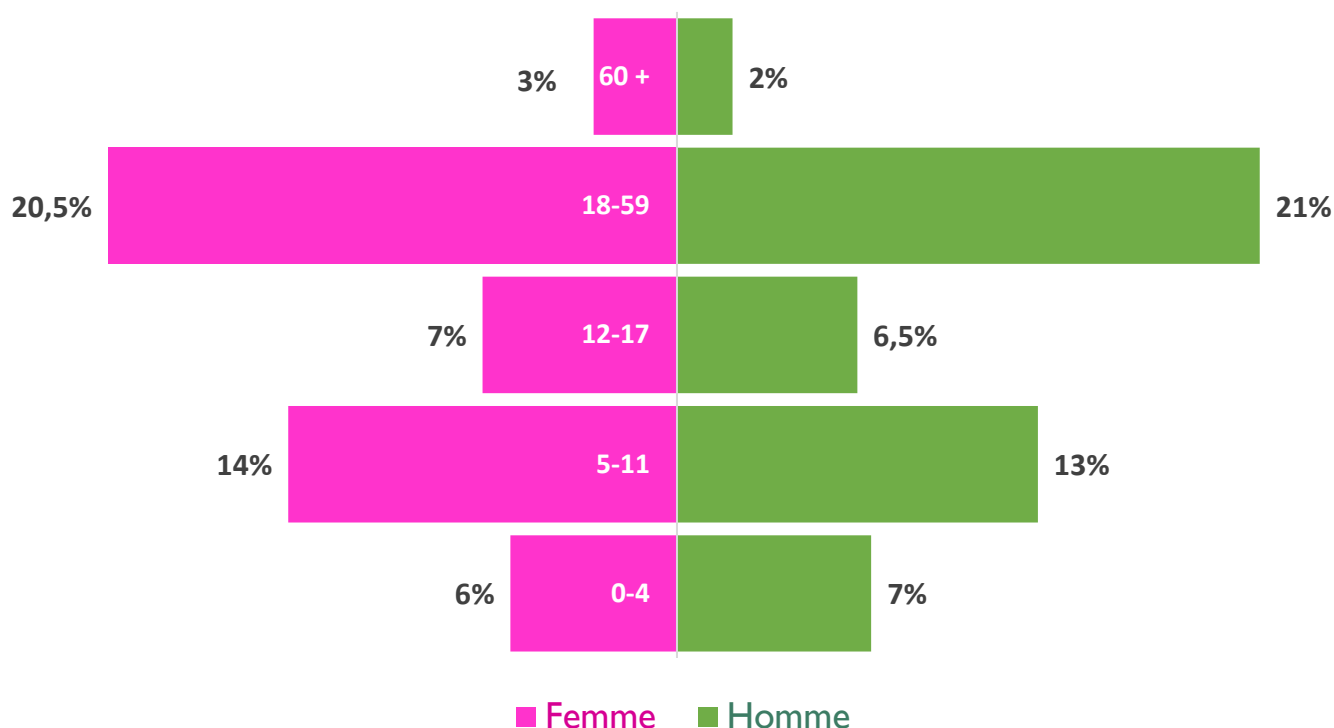
Les régions de Mopti (31 590 PDIs), Ségou (14 284 PDIs), Gao (12 316 PDIs), Tombouctou (12 068 PDIs), Ménaka (8969 PDIs), et Koulikoro (1 448 PDIs), abritent le plus grand nombre de PDIs. Ce nombre est dû aux incidents qui ont affecté les régions de Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka et Ségou pendant l'année 2018 et janvier 2019.



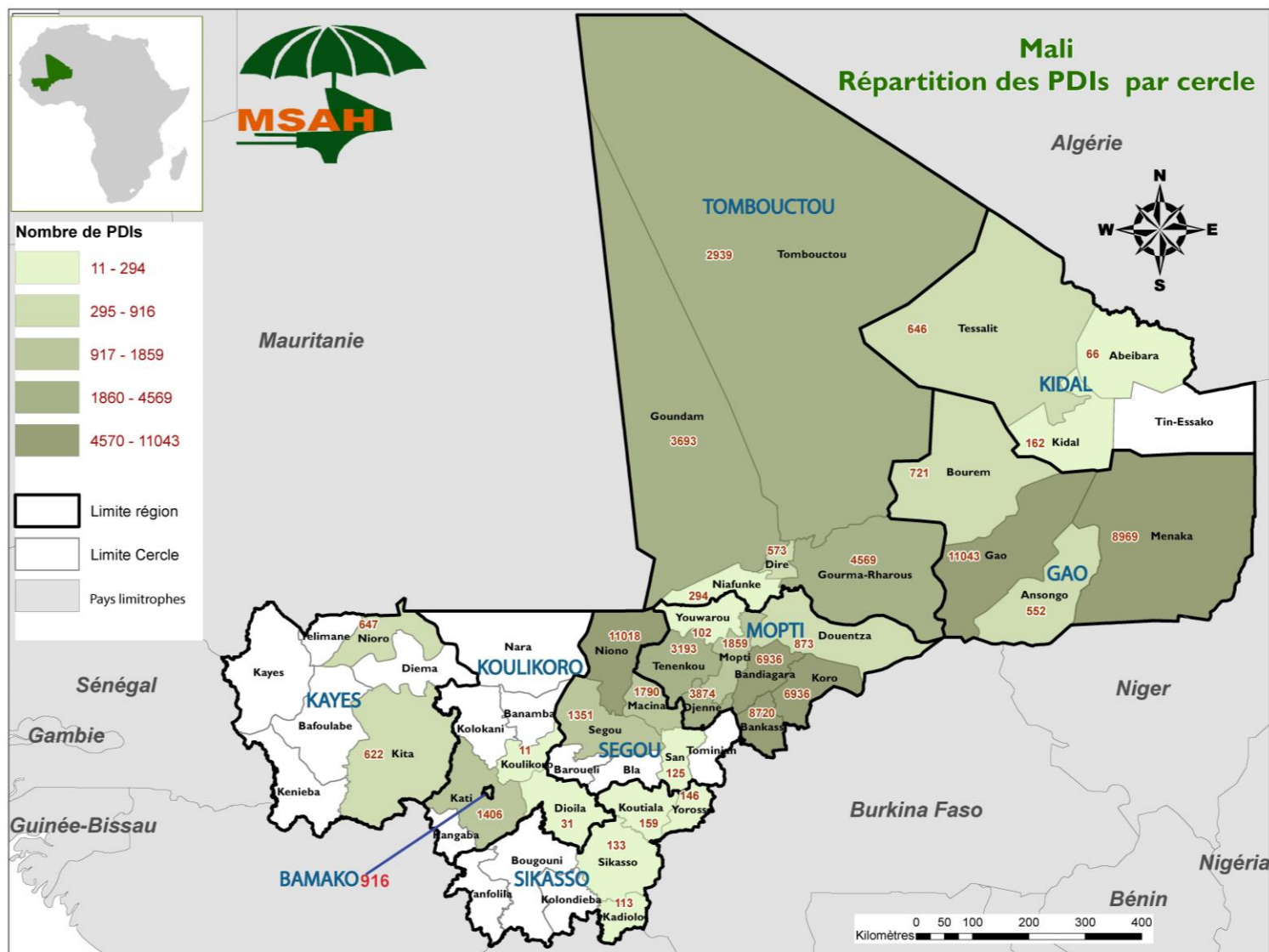
## Profil démographique des PDIs

32% des chefs de ménage des PDIs sont des femmes, contre 68% d'hommes. L'âge moyen des femmes chefs de ménage est de 40 ans contre un âge moyen de 44 ans pour les hommes chefs de famille. La majorité de la population est âgée de moins de 18 ans (54%) tandis que les personnes âgées (60 ans et plus) ne représentent que 4% de la population mobile. Selon l'enquête menée auprès des 18 006 ménages déplacés interne du Mali, la répartition par tranche d'âge et par sexe se décompose comme suit :

Graphique I: Répartition des populations déplacées par tranche d'âge et par sexe



### Carte I : Répartition des populations déplacées par zone de déplacement (cercle)

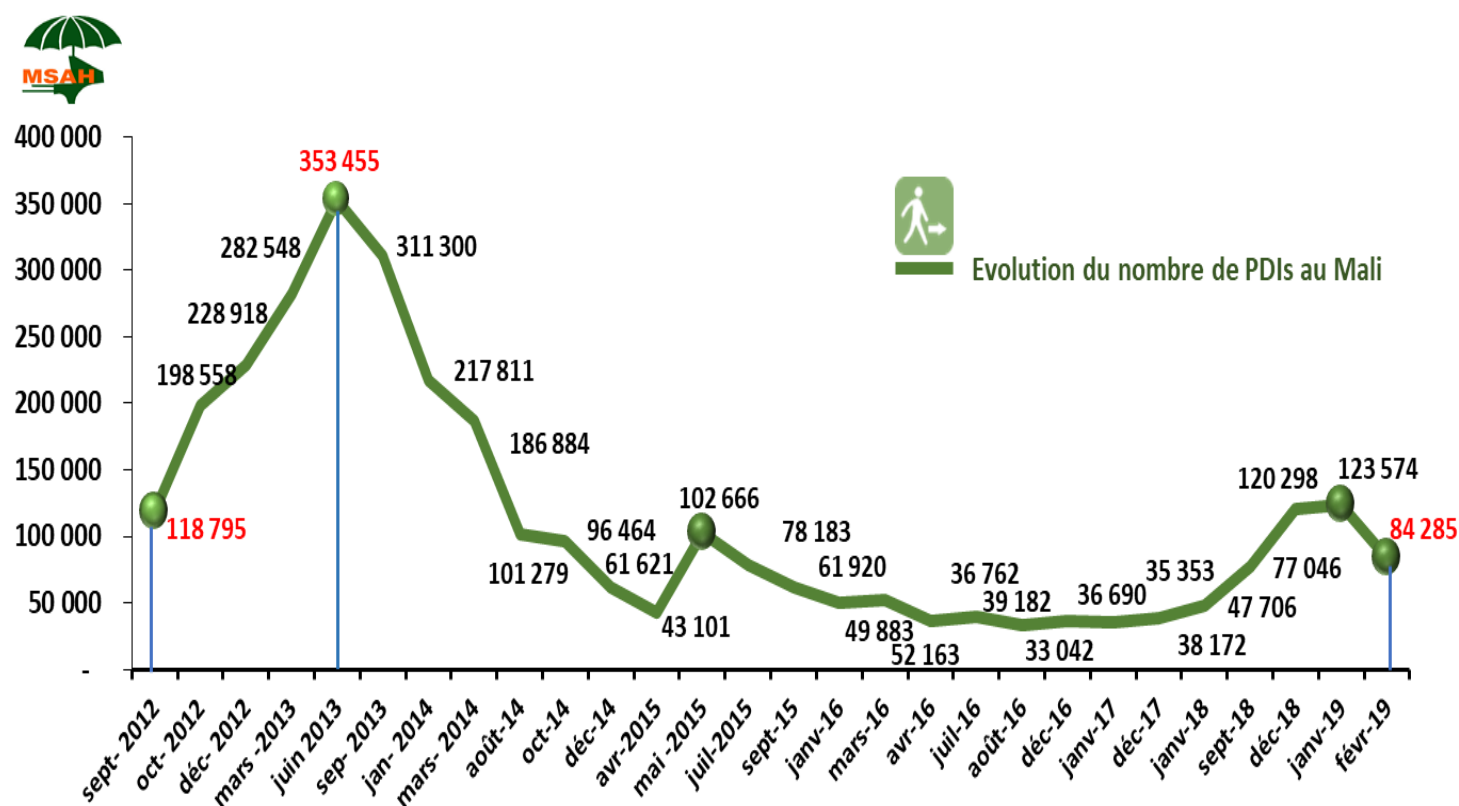


Direction Nationale du Développement Social (DNDS) - Matrice de suivi des déplacements/DTM  
 Au moment où nous produisons ce rapport nous n'avons pas encore reçu la nouvelle carte du Mali avec les limites géographiques des nouvelles régions administratives.

Février 2019



Graphique 2 : Evolution du nombre de PDIs de septembre 2012 à février 2019



L'augmentation du nombre de PDIs entre 2012 et 2013 s'explique par le conflit et les violences qui étaient en cours dans les régions nord pendant cette période. Le nombre de personnes déplacées a franchi, pour la première fois, la barre des 350.000 individus en juin 2013. L'augmentation du nombre de personnes déplacées à cette date par rapport aux mois précédents s'explique par l'extension des opérations d'enregistrement aux trois régions nord (Gao, Tombouctou et Kidal). A partir de 2013 avec la pacification progressive des régions nord, nous avons assisté à une tendance à la baisse du nombre de PDIs pour atteindre 33 042 individus en août 2016.

L'année 2018 a été marquée par la recrudescence des conflits intercommunautaires dans les régions du Centre et du Nord et par l'accroissement des attaques asymétriques des groupes armés non signataires de l'accord pour la paix et la réconciliation. Suite à ces violences variées nous avons assisté à une forte augmentation du nombre de PDIs pour atteindre 120 298 individus en décembre 2018. Suite à des mises à jour dans 167 communes du pays, du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019, à travers des visites porte à porte par les agents des services déconcentrés du Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire (MSAH), pour vérifier la présence physique des personnes déplacées enregistrées antérieurement par les équipes DTM nous avons constaté une tendance à la baisse (une réduction de 39 289 individus) pour atteindre **84 285** PDIs en février 2019.

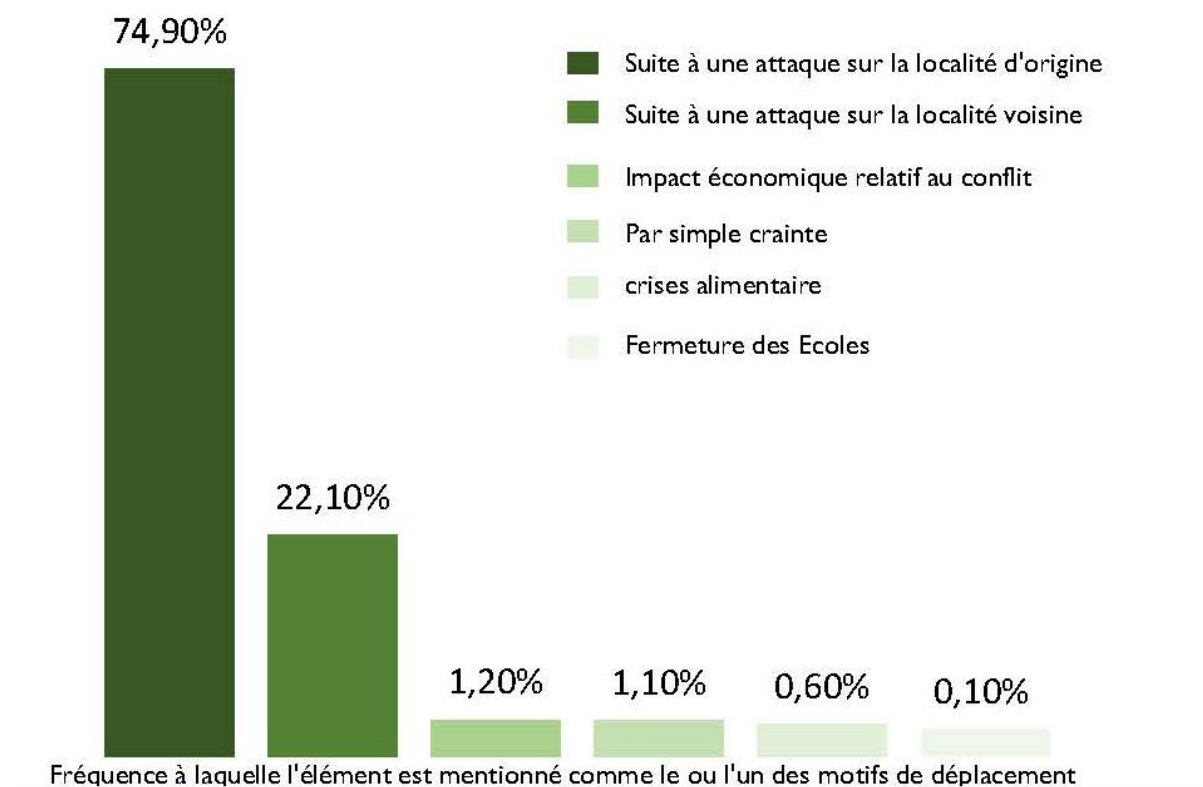


## Motifs de déplacement

Environ 98% de la population PDI s'est déplacé en raison de l'insécurité liée au conflit dans leur localité d'origine ou voisine. Certains déplacements dus à la crise alimentaire et à l'impact économique relatif au conflit sont également à signaler depuis les régions du centre et du nord vers les grandes villes des dits régions et du Sud, pour accéder aux opportunités économiques et à l'assistance alimentaire.

Alors que la majorité des déplacés le sont pour des raisons d'insécurité liée au conflit, les raisons précises de déplacement varient pour chaque ménage déplacé. Les entretiens avec les personnes déplacées effectués dans le cadre des enquêtes de ménages ont permis d'identifier les motifs principaux de déplacement suivants : la fuite suite aux attaques sur la localité d'origine des ménages (74,90%), ou suite à une attaque sur un village voisin (22,10%), l'impact économique relatif au conflit (1,20%), par simple crainte (1,10%), ou la fermeture des écoles (0,10%). Il est à noter que ces motifs ne sont pas exclusifs et qu'un déplacement peut-être causé par la conjonction de plusieurs causes.

Graphique 3 : Motifs de déplacement des populations affectées par le conflit



## Moyens de subsistance

### a. Sources de revenus des ménages des PDIs avant le déplacement

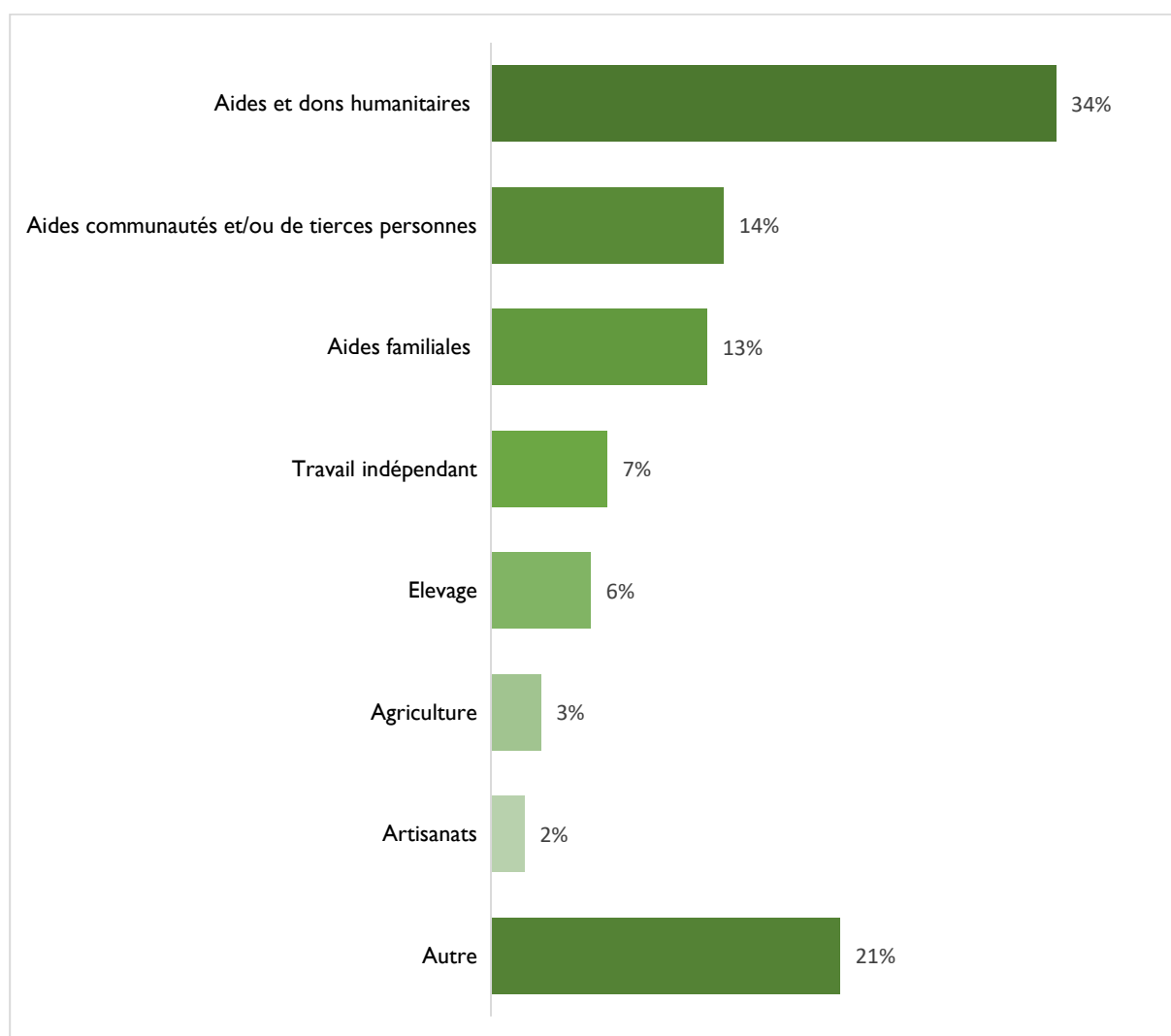
Avant le déplacement le commerce, l'élevage, l'agriculture et l'artisanat constituaient les principaux moyens de subsistance des PDIs, 29% des ménages des PDIs s'occupaient du commerce, 18% d'élevage, 13% d'agriculture et 7% d'artisanat.

### b. Sources actuelles de revenus des ménages PDIs

Avec le déplacement, beaucoup de ménages n'ont pas pu exercer les activités qu'ils pratiquaient avant le déplacement. L'analyse montre que seuls les ménages qui pratiquaient le commerce et les travailleurs indépendants s'en sortent mieux. Les autres secteurs d'activités ont en général régressé. Les ménages pratiquant l'agriculture sont passés de 13% à 3%, et ceux pratiquant l'élevage de 18% à 6% du total des ménages des PDIs enregistrés.

Une grande partie des ménages ont perdu leur autonomisation et vivent désormais d'aides et dons humanitaires (34%), d'aides familiales (13%), ainsi que d'aides sociales faites par les communautés et/ou de tierces personnes (14%).

Graphique 4 : Moyens de subsistance actuel des ménages PDIs (non exclusif)



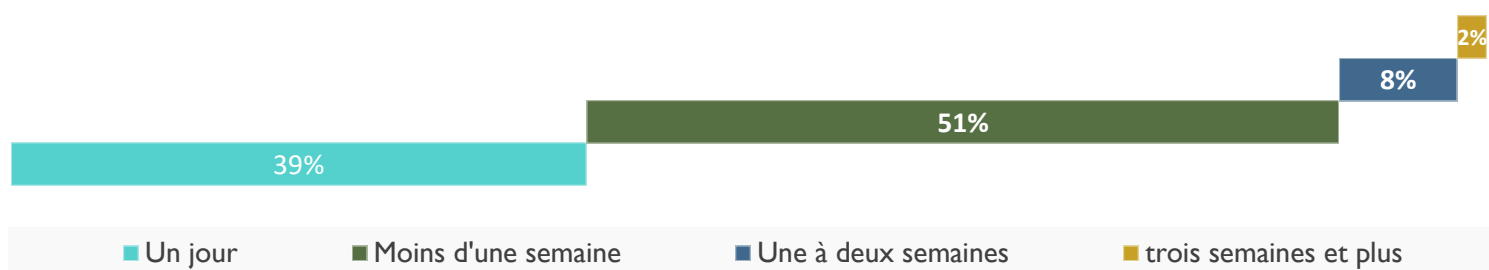
## Périodes de déplacement

Graphique 5 : Année de déplacement des PDIs



La majorité des populations déplacées (69%) a indiqué avoir effectué le déplacement de leur lieu de résidence habituel au lieu dans lequel elles se sont installées en 2018.

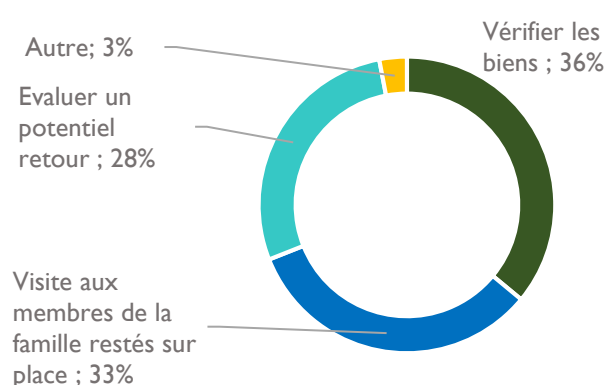
Graphique 6 : durée du trajet entre le lieu d'origine et de déplacement



La majorité des populations déplacées (56%) a indiqué avoir effectué un trajet de moins d'une semaine de leur lieu d'origine au lieu de déplacement actuel. Ce même trajet a duré moins d'une journée pour 39% des personnes déplacées, et entre 7 et 14 jours pour 8%.

## Visites dans la zone d'origine

Graphique 7 : raisons des visites dans la zone d'origine



Le nombre de personnes déplacées internes ayant indiqué avoir visité leur zone d'origine depuis leur déplacement initial a diminué depuis le round précédent, passant à un total de 18% ; cette tendance est vraisemblablement liée à la situation sécuritaire dans les localités d'origine. Le but de ces visites était, entre autre, de vérifier les biens (36%), rendre visite aux membres de la famille restés sur place (33%) et/ou d'évaluer un potentiel retour (28%). Les 82% restants n'ont pas visité leur lieu d'origine depuis leur déplacement du fait des problèmes sécuritaires dans les zones d'origines.



## Intensions de retour et réintégration

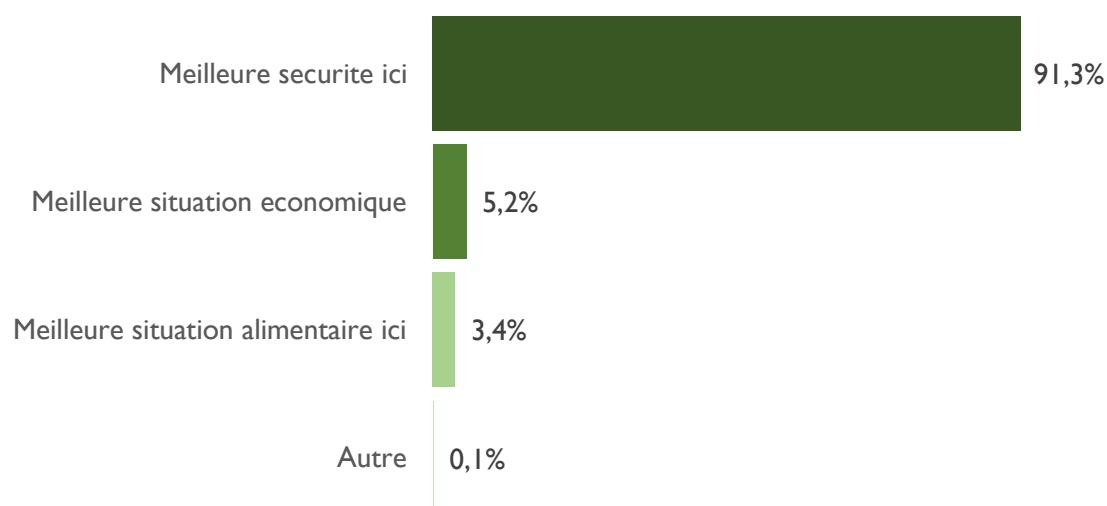
### Intensions de retour

Afin de prendre des mesures pour défendre les intérêts des personnes déplacées internes, les protéger et les assister, et permettre, en définitive, de trouver des solutions durables à leur déplacement et de mieux comprendre les dynamiques de déplacement actuelles, les équipes DTM ont réalisé une enquête d'intention de retour auprès des ménages déplacés dans l'ensemble des régions du Mali. L'un des résultats les plus importants de cette enquête est le pourcentage élevé de ménages ayant déclaré qu'ils désiraient rentrer chez eux. Ce pourcentage s'élève désormais à 53%, tandis que 44% veulent rester sur place pour le moment. Seuls 3% des ménages interrogés désirent déménager dans une autre zone de leurs régions.

Concernant la date de retour, 46% des ménages interrogés déclarent ne pas savoir quand ils vont rentrer. En effet, la décision quant à la date du retour reste difficile à anticiper dans la mesure où la plupart de ménages (67%) base leur décision sur les conditions de sécurité dans les zones d'origines dont l'évolution demeure incertaine. Comme indiqué dans le graphique 8, les personnes qui ont décidé de ne pas regagner leurs domiciles déclarent bénéficier à 91,3% d'une meilleure sécurité sur leurs lieux de déplacement, à 5,2% d'une meilleure situation économique et à 3,4% d'une meilleure situation alimentaire.

En parallèle, les ménages déplacés maintiennent une relation étroite avec la famille restée dans les zones d'origines puisque pour 64% d'entre eux, les membres de leurs familles sont les sources d'informations principales concernant les conditions de leurs localités ou de leurs domiciles.

Graphique 8 : raisons du non-retour exprimées par les PDIs

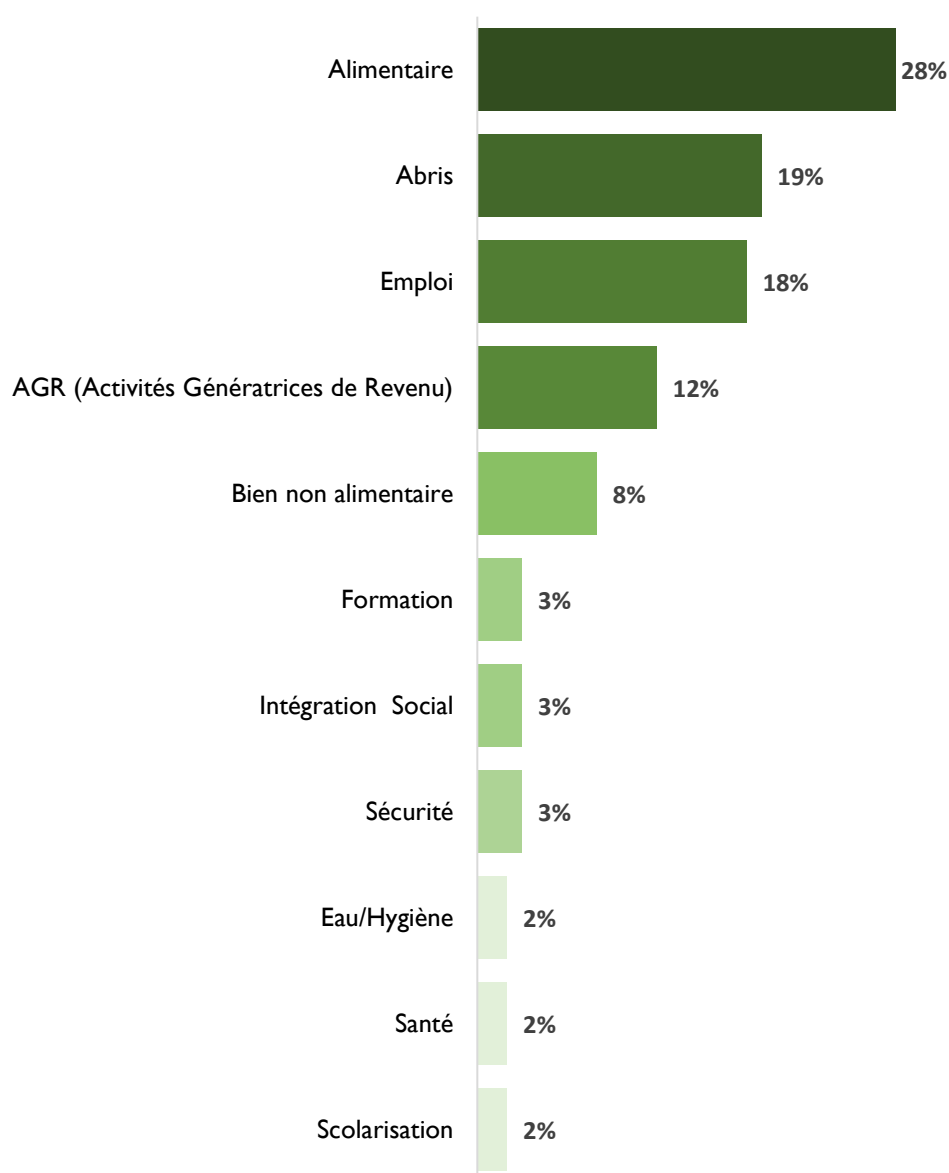


## Intention d'intégration locale

Comme indiqué dans les intentions de retour 44% des PDIs ont indiqué vouloir rester dans leurs zones de déplacement. Parmi eux, 66% ont indiqué leur intention de s'intégrer localement dans leurs lieux de déplacement. Ces chiffres sont plus élevés dans les régions du Sud, comparés à celles du Nord et du centre. La capitale Bamako compte le plus grand nombre d'intentions d'intégration locale avec 91% des ménages ayant exprimé cette intention, suivi par Koulikoro, Ségou et Mopti.

Trois besoins d'intégration socio-professionnelle sur le lieu de déplacement ont été signalés par les ménages PDIs. Il s'agit principalement des besoins alimentaires, d'abris, d'emploi et d'activités génératrices de revenu et de l'emploi. Le graphique ci-dessous résume ces besoins tels qu'exprimés par les PDIs.

Graphique 9 : Besoins d'intégration socio-professionnelle des PDIs sur les lieux de déplacement





## PDIS RETOURNÉES

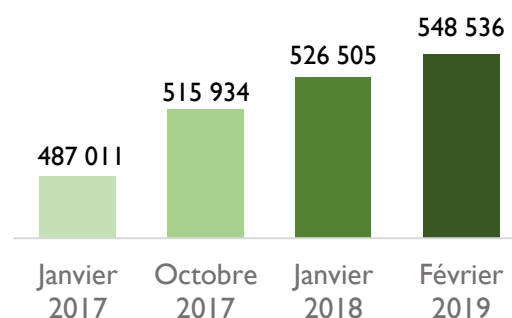
La mise à jour des estimations concernant le nombre de personnes retournées au Mali a été effectué dans l'ensemble des régions de Gao, Ménaka, Mopti, Tombouctou et les cercles de Niono et Macina dans la région de Ségou, ainsi que les communes d'Abeibara, Kidal, Tin-Essako et Tessalit dans la région de Kidal.

Tableau II : Nombre Cumulé de PDI's retournées par région - cercle de juillet 2013 au 28 février 2019

Régions - Cercles	PDI's Retournées			
	Ménages	Femme	Homme	Total Individus
<b>Mopti</b>	<b>8 630</b>	<b>21 092</b>	<b>20 016</b>	<b>41 108</b>
Bandiagara	489	1 731	1 643	3 374
Douentza	4 779	13 287	12 609	25 896
Mopti	1 782	2 321	2 203	4 524
Tenenkou	1 006	2 041	1 936	3 977
Youwarou	574	1 712	1 625	3 337
<b>Ségou</b>	<b>379</b>	<b>1 598</b>	<b>1 506</b>	<b>3 104</b>
Niono	341	1 512	1 425	2 937
Macina	38	86	81	167
<b>Gao</b>	<b>30 695</b>	<b>77 387</b>	<b>70 442</b>	<b>147 829</b>
Ansongo	13 151	33 577	31 827	65 404
Bourem	5 761	14 755	13 973	28 728
Gao	11 783	29 055	24 642	53 697
<b>Ménaka</b>	<b>16 526</b>	<b>34 956</b>	<b>32 531</b>	<b>67 487</b>
Anderamboukane	6 278	13 978	12 552	26 530
Inekar	2 442	4 545	4 312	8 857
Ménaka	5 523	12 239	11 188	23 427
Tidermene	2 283	4 194	4 479	8 673
<b>Kidal</b>	<b>547</b>	<b>1 071</b>	<b>1 113</b>	<b>2 184</b>
Abeibara	97	148	237	385
Kidal	323	657	623	1 280
Tessalit	114	239	227	466
TinEssako	13	27	26	53
<b>Tombouctou</b>	<b>63 596</b>	<b>147 037</b>	<b>139 787</b>	<b>286 824</b>
Dire	8 287	15 126	13 519	28 645
Goundam	7 178	16 739	15 898	32 637
Gourma Rharous	20 121	49 032	47 539	96 571
Niafunke	7 991	23 902	22 721	46 623
Tombouctou	20 019	42 238	40 110	82 348
<b>Total général</b>	<b>120 373</b>	<b>283 141</b>	<b>265 395</b>	<b>548 536</b>

D'après les évaluations menées en février 2019, le nombre de PDI's retournées est estimé à **548 536** soit une augmentation de 22 031 personnes (soit 4%) par rapport à la collecte du mois de janvier 2018.

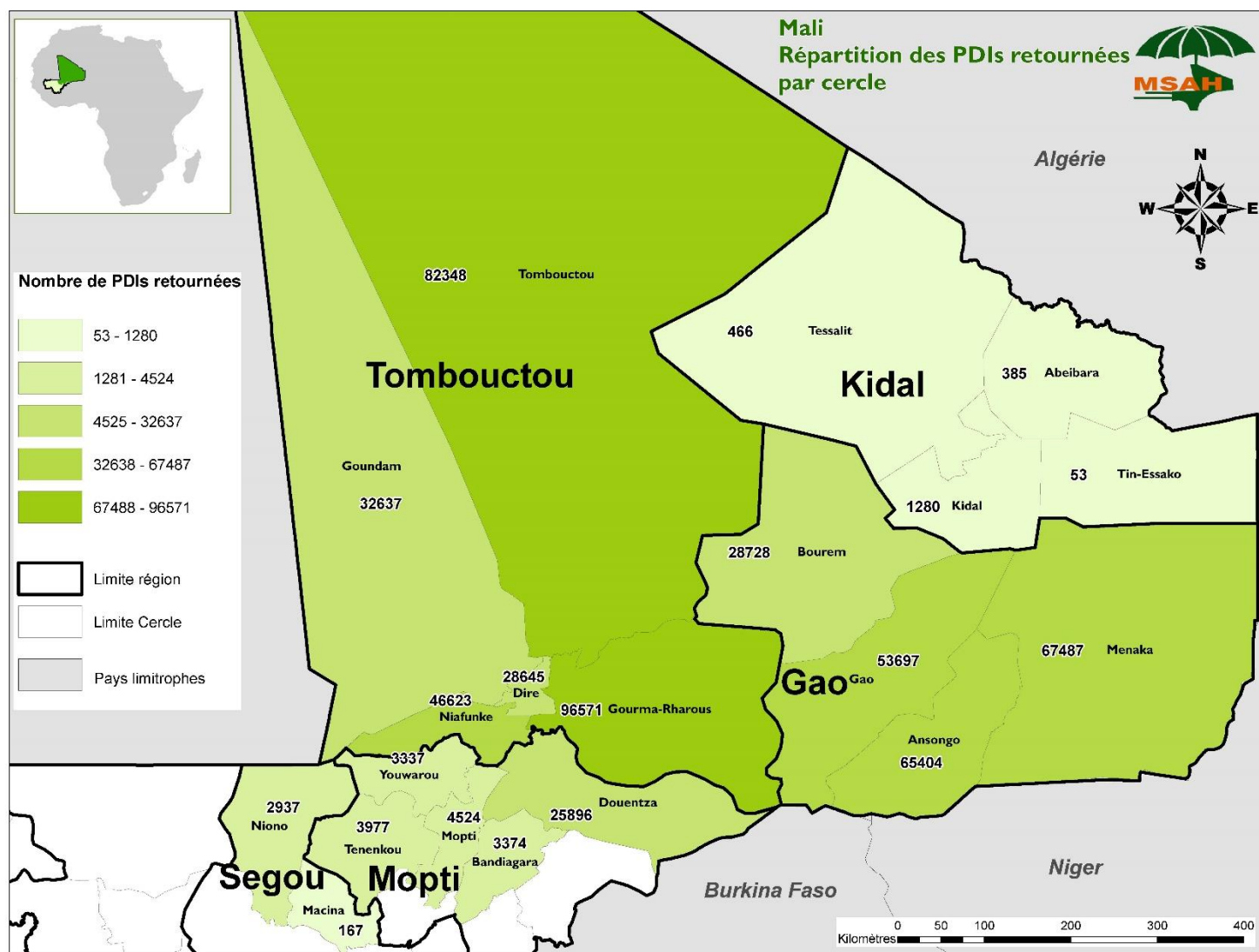
Graphique 10 : Situation des PDI's retournées en janvier, Octobre 2017, janvier 2018 et février 2019



Le graphique 10 nous indique que le nombre de retournés au Mali est passé de 526 505 en janvier 2018 à **548 536** individus en février 2019, soit une augmentation de **22 031** individus. Cette augmentation concerne principalement les régions de Tombouctou, Gao et Ménaka. Elle s'explique non seulement par des évaluations dans 17 nouvelles communes où la DTM a identifié 8 403 retournés, mais également par le retour récent de 5 213 individus du fait d'une accalmie dans leur localité d'origine.



## Carte II : Répartition des PDI's retournées par cercle



Direction Nationale du Développement Social (DNDS) - Matrice de suivi des déplacements/DTM  
 Au moment où nous produisons ce rapport nous n'avons pas encore reçu la nouvelle carte du Mali avec les limites géographiques des nouvelles régions administratives.

Février 2019



## RAPATRIÉS

Le retour reste une préoccupation majeure des réfugiés maliens vivant dans les principaux pays d'asile (Burkina Faso, Mauritanie, Niger). Cependant, des conditions préalables sont nécessaires (libre arbitre, sûreté, sécurité et dignité) pour un rapatriement durable. Et ces conditions dépendent surtout de la situation dans les zones de retour.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés soutient les autorités maliennes à travers le Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire (MSAH) dans l'identification et l'opérationnalisation de 28 points d'enregistrement des rapatriés dans les régions Gao, Kidal, Ménaka, Mopti, Ségou, Tombouctou et le District de Bamako. Cela vise à renforcer la qualité de l'enregistrement et de la documentation à l'état civil des personnes rapatriées qui reviennent des principaux pays d'asile (Niger, Burkina Faso, Mauritanie et Algérie) en mettant en place un mécanisme d'enregistrement et de référencement des cas de protection.

Tableau III : Nombre de rapatriés enregistrés regroupés par régions de retour et par anciens pays d'accueil - au 28 février 2019

Ancien Pays d'accueil	Algérie	Burkina Faso	Ghana	Guinée	Mauritanie	Niger	Nigéria	Togo	Tunisie	Total général
Région de Destination	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus
Bamako	132	342			37	16				527
Gao	2 378	7 553			77	6 885	1		1	16 895
Kidal	1 959	48			8	6				2 021
Koulikoro	65	123			27	1				216
Ménaka	287	19			9	13 811				14 126
Mopti		3646			720	4				4 370
Ségou		107	1		988	31				1 127
Tombouctou	2 998	13 312		2	15 259	381		6		31 958
<b>Grand Total</b>	<b>7 819</b>	<b>25 150</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>17 125</b>	<b>21 135</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>71 240</b>

Le retour des populations réfugiées continuent avec la signature de l'accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et des accords tripartites entre le gouvernement du Mali, l'UNHCR et les gouvernements des trois principaux pays accueillant les réfugiés maliens (la Mauritanie, le Niger et le Burkina Faso). Ainsi, au 28 février, 71 240 rapatriés ont été enregistrés tandis que 136 861 maliens sont encore réfugiés dans les pays limitrophes<sup>3</sup>

<sup>3</sup> <http://data.unhcr.org/SahelSituation/country.php?id=501>

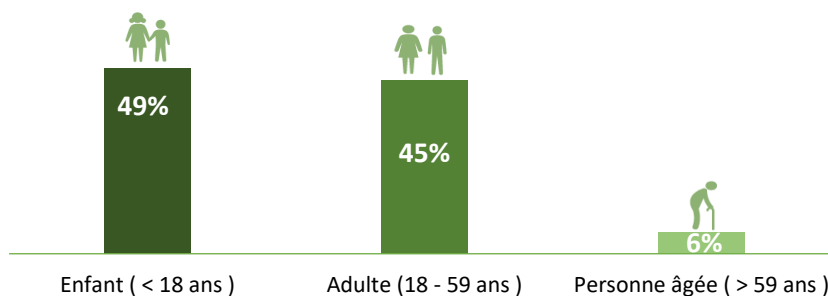


## Profil des Rapatriés Démographie

Graphique 10: Répartition des Rapatriés par sexe au 28 février 2019



Graphique 11: Répartition des Rapatriés par tranches d'âges au 28 février 2019



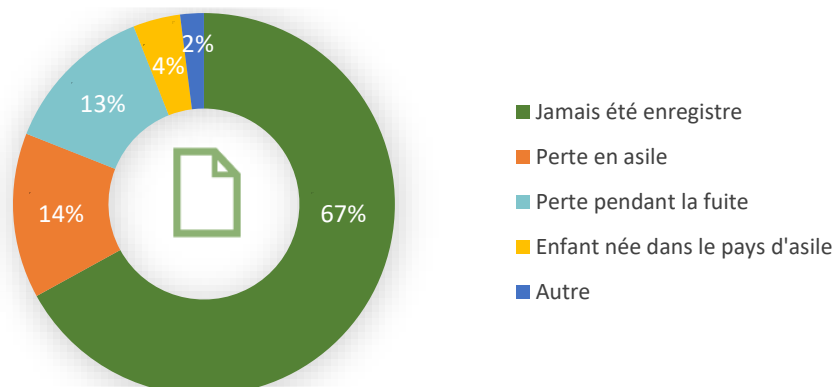
La population rapatriée est constituée de 52% de femmes et 48% d'hommes. Par ailleurs, 49% des personnes rapatriées sont des enfants (âgés de 0 à 17 ans), les adultes (18 à 59 ans) représentent 45% et les personnes âgées représentent 6% de la population rapatriée.

## Protection

### Documentation<sup>4</sup>

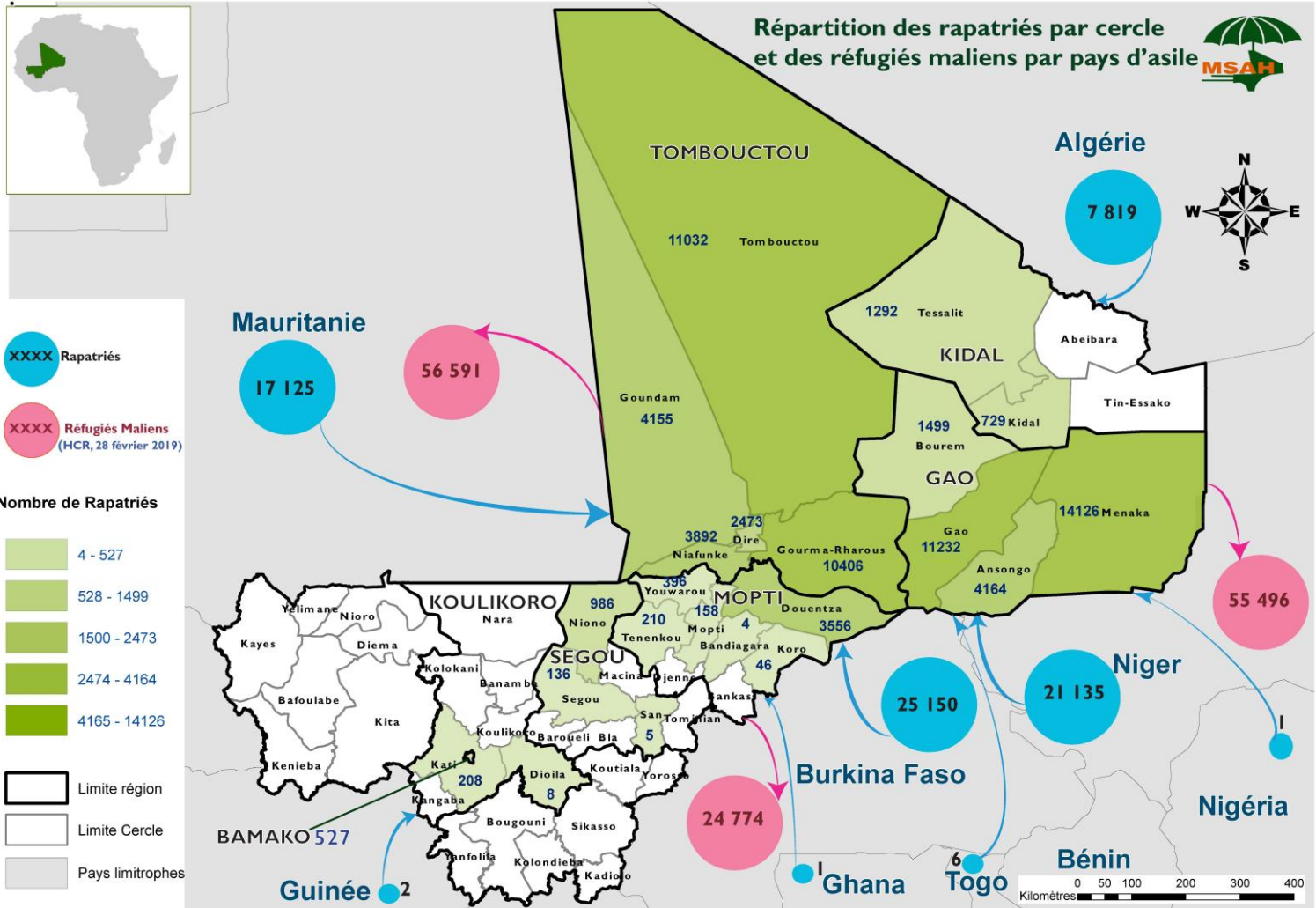
L'analyse de la situation des rapatriés enregistrés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 28 février 2019 a montré que 32% des rapatriés ne dispose d'aucun acte d'Etat civil malien, 52% des adultes ne dispose pas de carte d'identité nationale ou de passeport malien, 28% n'ont pas d'extrait d'acte de naissance et 23% n'ont pas de carte NINA. Comme indiqué dans le graphique 12, les principales raisons de la non possession de documents d'Etat civil, 64% des rapatriés ont indiqué n'avoir jamais été enregistré dans les registres de l'Etat civil, 13% ont déclaré avoir perdu les documents pendant la fuite, 12% ont indiqué avoir perdu les documents dans le pays d'asile, 3% représente les enfants nées dans le pays d'asile.

Graphique 12: Raisons de la non possession de document d'Etat Civil



<sup>4</sup> Les pourcentages des personnes sans carte d'identité sont calculés par rapport au nombre d'adultes rapatriés alors que ceux de l'extrait d'acte de naissance sont calculés par rapport au nombre total d'individus enregistrés.

**Carte III : Répartition des rapatriés par cercle et des réfugiés maliens par pays d'asile**



Direction Nationale du Développement Social (DNDS) - Matrice de suivi des déplacements/DTM  
Au moment où nous produisons ce rapport nous n'avons pas encore reçu la nouvelle carte du Mali avec les limites géographiques des nouvelles régions administratives.

Février 2019



## CONCLUSION

L'analyse des données démographiques montre que 37% des personnes déplacées internes, 45% des rapatriées et 36% des PDI retournées représentent la population active. Ce sont majoritairement des jeunes en âge d'activité et/ou en quête d'emploi. Cette population jeune doit nécessairement trouver du travail pour construire l'avenir qui, au vu de leur niveau d'étude (très bas ou nul) et du taux de scolarisation assez faible, dépend fortement du travail informel ou d'activités commerciales. A cet effet, de microprojets de génération des revenus sont indispensables pour étouffer/limiter la délinquance ou l'oisiveté au sein des populations déplacées, rapatriées et retournées.

Au regard à l'état matrimonial, les résultats montrent que les rapatriés sont majoritairement mariés (56%). Près de 32% des rapatriés ne sont pas enregistrés à l'état-civil par ignorance de l'importance du processus d'enregistrement à l'état-civil. Il est aussi vrai que bon nombre de jeunes gens sont nés en exil et que pour les autres, ils ne se sont jamais faits enregistrés à l'état-civil avant l'exil. Des actions doivent être engagées pour qu'ils puissent bénéficier des mêmes avantages sociaux (accès aux soins des enfants et des femmes, à la scolarité, à la formation professionnelle, etc.). Ceci se traduirait par l'enregistrement de tous les individus jusqu'ici non transcrits dans les volumes de l'état-civil. S'agissant des moyens de subsistance, une grande partie des ménages vit d'aides et dons humanitaires (34%), d'aides familiales (13%), ainsi que d'aides sociales faites par les communautés et/ou de tierces personnes (14%). L'insuffisance de surface aménagée, le manque d'intrants agricoles sont les principaux problèmes qui grèvent à la production agricole chez les rapatriés. Concernant l'élevage, le nombre des ménages retournés et rapatriés qui déclare être en possession des animaux reste très infime (7%).

De ce qui précède, on remarque que les personnes rapatriées et les PDI retournées dépendent fortement de l'assistance. Elles ont vécu sous cette forme d'assistance pendant leur séjour en déplacement. Elles ne doivent pas compter sur cela durant toute leur vie. Pour ce faire, d'autres secteurs d'activités doivent être créés dans l'objectif d'offrir de l'emploi à une partie de la main d'œuvre agricole vers de nouvelles activités autres que l'agriculture. Par rapport à l'élevage, vu que les espaces à vocation pastorale sont abondants, l'élevage d'animaux de petites tailles (caprins/ovins) est possible et rentable dans divers coins du pays. Ainsi donc, le Ministère ayant l'agriculture dans ses attributions et ses partenaires devaient fournir de races améliorées aux agri-éleveurs pour un double objectif : d'une part la fertilisation des sols agricoles et d'autre part la production animale.




Concernant l'accès à l'éducation 37% des enfants rapatriés de 6 à 15 ans, 83% des enfants PDI et 23% des enfants PDI retournées ne vont pas à l'école. Les raisons évoquées sont entre autres, le manque de moyen, la fermeture des écoles, l'éloignement de l'école, absence d'enseignants et le manque d'intérêt pour la scolarisation des enfants. Pour remédier à cette situation, le recrutement d'enseignants, une campagne de « sensibilisation à l'école » et une assistance matérielle pourront significativement améliorer le taux net de scolarisation des enfants rapatriés, PDI et PDI retournées. Dans certains endroits où les écoles sont plus ou moins éloignées des lieux des résidences des écoliers la politique de cantines scolaires pourrait augmenter significativement le taux de fréquentation.



## ANNEXE

Annexe I : Evolution des chiffres par rapport à janvier 2019

Cible	Région	Janvier 2019		Février 2019		Ecart			
		Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus		
PDI's	Bamako	547	3 023	362	916	↓	-185	↓	-2107
	Kayes	125	626	257	1269	↑	132	↑	643
	Koulikoro	207	1 162	303	1 448	↑	96	↑	286
	Mopti	7 566	56 495	6 377	31 590	↓	-1189	↓	-24905
	Ségou	1 446	7 726	2 808	14 284	↑	1362	↑	6558
	Sikasso	26	103	95	551	↑	69	↑	448
	Gao	4 105	21 059	3 913	12 316	↓	-192	↓	-8743
	Ménaka	2 742	12 543	1 312	8 969	↓	-1430	↓	-3574
	Kidal	59	313	219	874	↑	160	↑	561
	Tombouctou	3 491	20 524	2 360	12 068	↓	-1131	↓	-8456
	<b>TOTAL</b>		<b>20 314</b>	<b>123 574</b>	<b>18 006</b>	<b>84 285</b>	↓	<b>-2 308</b>	↓
PDI's retournées	Bamako	0	0	0	0	→	0	→	0
	Kayes	0	0	0	0	→	0	→	0
	Koulikoro	0	0	0	0	→	0	→	0
	Mopti	8 630	41 108	8630	41 108	→	0	→	0
	Ségou	369	3 073	379	3104	↑	10	↑	31
	Sikasso	0	0	0	0	→	0	→	0
	Gao	29 992	143 880	30695	147829	↑	703	↑	3949
	Ménaka	15 615	62 276	16526	67487	↑	911	↑	5211
	Kidal	547	2184	547	2184	→	0	→	0
	Tombouctou	58 443	273 984	63596	286824	↑	5153	↑	12840
	<b>TOTAL</b>		<b>113 596</b>	<b>526 505</b>	<b>120 373</b>	<b>548 536</b>	↑	<b>6 777</b>	↑
Rapatriés	Bamako	175	527	175	527	→	0	→	0
	Kayes	0	0	0	0	→	0	→	0
	Koulikoro	84	216	84	216	→	0	→	0
	Mopti	1 523	4 370	1523	4370	→	0	→	0
	Ségou	409	1 127	409	1127	→	0	→	0
	Sikasso	0	0	0	0	→	0	→	0
	Gao	5 003	16 878	5017	16895	↑	14	↑	17
	Ménaka	3 181	14 126	3181	14126	→	0	→	0
	Kidal	406	2021	406	2021	→	0	→	0
	Tombouctou	10 075	31 891	10101	31958	↑	26	↑	67
	<b>TOTAL</b>		<b>20 856</b>	<b>71 156</b>	<b>20 896</b>	<b>71 240</b>	↑	<b>40</b>	↑

**LEGENDE**  
 Augmentation  
 Stagnation  
 Diminution



## Annexe II : Situation des PDIs par régions, cercles et communes à la date du 28 février 2019

Régions-Cercles-Communes	Ménages	Femme	Homme	Total Individus
<b>BAMAKO</b>	<b>362</b>	<b>527</b>	<b>389</b>	<b>916</b>
COMMUNE 1	72	54	23	77
COMMUNE 3	2	5	4	9
COMMUNE 4	41	53	35	88
COMMUNE 5	84	251	235	486
COMMUNE 6	163	164	92	256
<b>GAO</b>	<b>3 913</b>	<b>6 221</b>	<b>6 095</b>	<b>12 316</b>
<b>ANSONGO</b>	<b>397</b>	<b>220</b>	<b>332</b>	<b>552</b>
ANSONGO	128	148	90	238
TALATAYE	2	2	1	3
TIN HAMA	267	70	241	311
<b>BOUREM</b>	<b>689</b>	<b>108</b>	<b>613</b>	<b>721</b>
BAMBA	68	8	63	71
BOUREM	438	80	376	456
TABOYE	66	5	64	69
TARKINT	5		6	6
TEMERA	112	15	104	119
<b>GAO</b>	<b>2 827</b>	<b>5 893</b>	<b>5 150</b>	<b>11 043</b>
ANCHAWADI	19	25	23	48
COMMUNE DE GAO	1 001	1 337	934	2 271
GABERO	492	1 173	1 130	2 303
GOUNZOUREYE	105	83	116	199
N'TILLIT	1 207	3 269	2 942	6 211
TILEMSI	3	6	5	11
<b>KAYES</b>	<b>257</b>	<b>688</b>	<b>581</b>	<b>1 269</b>
<b>KITA</b>	<b>136</b>	<b>335</b>	<b>287</b>	<b>622</b>
DINDENKO	7	14	20	34
GUEMOUKOURABA	28	63	54	117
SIRAKORO	1	4	2	6
SOURANSAN-TOMOTO	100	254	211	465
<b>NIORO</b>	<b>121</b>	<b>353</b>	<b>294</b>	<b>647</b>
NIORO	121	353	294	647
<b>KIDAL</b>	<b>219</b>	<b>475</b>	<b>399</b>	<b>874</b>
<b>ABEIBARA</b>	<b>12</b>	<b>37</b>	<b>29</b>	<b>66</b>



Régions-Cercles-Communes	Ménages	Femme	Homme	Total Individus
ABEIBARA	12	37	29	66
<b>KIDAL</b>	<b>36</b>	<b>83</b>	<b>79</b>	<b>162</b>
KIDAL	36	83	79	162
<b>TESSALIT</b>	<b>171</b>	<b>355</b>	<b>291</b>	<b>646</b>
TESSALIT	35	91	82	173
ADJELHOC	136	264	209	473
<b>KOULIKORO</b>	<b>303</b>	<b>763</b>	<b>685</b>	<b>1 448</b>
<b>KATI</b>	<b>298</b>	<b>739</b>	<b>667</b>	<b>1 406</b>
COMMUNE DE KATI	4	12	5	17
BAGUINEDA	81	161	223	384
KALABANCORO	82	141	180	321
MORIBABOUGOU	4	12	12	24
MOUNTOUGOULA	95	197	174	371
OUELESSEBOUGOU	17	168	26	194
SANGAREBOUGOU	15	48	47	95
<b>DIOILA</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>31</b>
FANA	4	17	14	31
<b>KOULIKORO</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>11</b>
KOULIKORO	1	7	4	11
<b>MENAKA</b>	<b>1 312</b>	<b>4 527</b>	<b>4 442</b>	<b>8 969</b>
<b>MENAKA</b>	<b>990</b>	<b>3 198</b>	<b>3 242</b>	<b>6 440</b>
MENAKA	990	3 198	3 242	6 440
<b>ANDERAMBOUKANE</b>	<b>255</b>	<b>1 149</b>	<b>1 041</b>	<b>2 190</b>
ANDERAMBOUKANE	255	1 149	1 041	2 190
<b>INEKAR</b>	<b>67</b>	<b>180</b>	<b>159</b>	<b>339</b>
INEKAR	67	180	159	339
<b>MOPTI</b>	<b>6 377</b>	<b>15 411</b>	<b>16 179</b>	<b>31 590</b>
<b>BANDIAGARA</b>	<b>1 087</b>	<b>2 970</b>	<b>3 063</b>	<b>6 033</b>
BANDIAGARA	325	678	684	1 362
BARA SARA	1	5	11	16
DANDOLI	1	1	2	3
DIAMNATI	1	2	4	6
DOUCOUMBO	468	1 200	1 240	2 440
DOUROU	1		2	2
SANGHA	290	1 084	1 120	2 204
<b>BANKASS</b>	<b>1 556</b>	<b>4 323</b>	<b>4 397</b>	<b>8 720</b>
BANKASS	595	1 370	1 401	2 771



Régions-Cercles-Communes	Ménages	Femme	Homme	Total Individus
BAYE	117	214	167	381
DIALASSAGOU	140	355	375	730
DIMBAL HABBE	65	205	186	391
KANI BONZON	101	307	275	582
KOULOGON HABBE	9	35	36	71
LESSAGOU HABBE	17	55	55	110
OUENKORO	234	839	863	1 702
SEGUE	129	359	400	759
SOKOURA	40	174	189	363
SOUBALA	51	140	166	306
TORI	58	270	284	554
<b>DJENNE</b>	<b>854</b>	<b>1 970</b>	<b>1 904</b>	<b>3 874</b>
DANDOUGOU FAKALA	20	49	62	111
DJENNE	105	167	157	324
FAKALA	470	1 079	1 036	2 115
FEMAYE	20	45	36	81
MADIAMA	36	78	65	143
NEMA-BADEYA-KAFO	99	276	305	581
OURO ALI	62	159	132	291
PONDORI	42	117	111	228
<b>DOUMENTZA</b>	<b>212</b>	<b>466</b>	<b>407</b>	<b>873</b>
DALLAH	62	171	133	304
DIANVELY	1		1	1
DOUMENTZA	42	102	75	177
HAIRE	98	184	190	374
HOMBORI	2	3	1	4
MONDORO	7	6	7	13
<b>KORO</b>	<b>1 523</b>	<b>3 082</b>	<b>3 854</b>	<b>6 936</b>
BARAPIRELI	171	154	387	541
BONDO	74	17	131	148
DIANKABOU	35	67	83	150
DINANGOUROU	1	3	3	6
DIOUNGANI	209	184	365	549
DOUGOUTENE I	154	485	486	971
DOUGOUTENE II	305	705	844	1 549
KOPORO PEN	58	163	192	355
KOPOROKENDIE NA	47	155	145	300





Régions-Cercles-Communes	Ménages	Femme	Homme	Total Individus
KORO	193	485	431	916
MADOUYOU	177	344	526	870
PEL MAOUDE	81	283	227	510
YORO	2	5	3	8
YOUADIOU	16	32	31	63
<b>MOPTI</b>	<b>349</b>	<b>945</b>	<b>914</b>	<b>1 859</b>
COMMUNE DE MOPTI	291	774	758	1 532
KONNA	3	2	2	4
KOUNARI	1		1	1
SOCOURA	54	169	153	322
<b>TENENKOU</b>	<b>770</b>	<b>1 617</b>	<b>1 576</b>	<b>3 193</b>
DIAFARABE	739	1 566	1 518	3 084
DIAKA	29	49	57	106
KARERI	1	1	1	2
TOGUERE-COUMBE	1	1		1
<b>YOUVAROU</b>	<b>26</b>	<b>38</b>	<b>64</b>	<b>102</b>
BIMBERE TAMA	1	1	3	4
YOUWAROU	25	37	61	98
<b>SEGOU</b>	<b>2 808</b>	<b>7 213</b>	<b>7 071</b>	<b>14 284</b>
<b>MACINA</b>	<b>257</b>	<b>920</b>	<b>870</b>	<b>1 790</b>
KOKRY	53	164	168	332
KOLONGO	14	56	54	110
MACINA	190	700	648	1 348
<b>NIONO</b>	<b>2 208</b>	<b>5 535</b>	<b>5 483</b>	<b>11 018</b>
DOGOFRY	268	461	787	1 248
DIABALY	592	1 168	1 036	2 204
KALA SIGUIDA	165	504	530	1 034
MARIKO	36	155	127	282
NAMPALARI	236	691	550	1 241
NIONO	117	157	168	325
POGO	20	63	43	106
	29			
SIRIBALA		83	92	175
SOKOLO	444	1 362	1 460	2 822
TORIDAGAKO	258	756	537	1 293
YEREDON SANIONA	43	135	153	288
<b>SAN</b>	<b>26</b>	<b>76</b>	<b>49</b>	<b>125</b>



Régions-Cercles-Communes	Ménages	Femme	Homme	Total Individus
SAN	16	47	29	76
TENE	10	29	20	49
<b>SEGOU</b>	<b>317</b>	<b>682</b>	<b>669</b>	<b>1 351</b>
COMMUNE DE SEGOU	224	483	474	957
PELENGANA	52	93	76	169
SEBOUGOU	41	106	119	225
<b>SIKASSO</b>	<b>95</b>	<b>318</b>	<b>233</b>	<b>551</b>
<b>SIKASSO</b>	<b>32</b>	<b>60</b>	<b>73</b>	<b>133</b>
SIKASSO	23	32	51	83
KOUROUMA	9	28	22	50
<b>YOROSSO</b>	<b>31</b>	<b>86</b>	<b>60</b>	<b>146</b>
KOURY	31	86	60	146
<b>KADIOLO</b>	<b>8</b>	<b>60</b>	<b>53</b>	<b>113</b>
MISSENI	8	60	53	113
<b>KOUTIALA</b>	<b>24</b>	<b>112</b>	<b>47</b>	<b>159</b>
KOUTIALA	24	112	47	159
<b>TOMBOUCTOU</b>	<b>2 360</b>	<b>6 421</b>	<b>5 647</b>	<b>12 068</b>
<b>DIRE</b>	<b>92</b>	<b>316</b>	<b>257</b>	<b>573</b>
DANGHA	1		1	1
DIRE	2	7	7	14
KONDI	35	152	121	273
TINGUIRGUIF	10	41	19	60
TIENKOUR	30	83	68	151
ARHAM	14	33	41	74
<b>GOUNDAM</b>	<b>593</b>	<b>1 876</b>	<b>1 817</b>	<b>3 693</b>
BINTAGOUNGOU	4	7	9	16
ESSAKANE	8	18	21	39
GOUNDAM	533	1 722	1 660	3 382
M'BOUNA	2	2	1	3
TELE	1	2	4	6
TIN-AICHA	5	11	6	17
TONKA	40	114	116	230
<b>GOURMA-RHAROUS</b>	<b>1 107</b>	<b>2 493</b>	<b>2 076</b>	<b>4 569</b>
BAMBARA MAOUDE	220	621	508	1 129
BANIKANE	213	611	521	1 132
GOSSI	4	1	7	8
HAMZAKOMA	204	410	329	739



Régions-Cercles-Communes	Ménages	Femme	Homme	Total Individus
HARIBOMO	205	421	329	750
INADIATAFANE	261	429	382	811
<b>NIAFUNKE</b>	<b>49</b>	<b>163</b>	<b>131</b>	<b>294</b>
DIANKE	14	48	36	84
LERE	35	115	95	210
<b>TOMBOUCTOU</b>	<b>519</b>	<b>1 573</b>	<b>1 366</b>	<b>2 939</b>
ALAFIA	219	567	656	1 223
TOMBOUCTOU	104	442	287	729
LAFIA	196	564	423	987
<b>TOTAL</b>	<b>18 006</b>	<b>42 564</b>	<b>41 721</b>	<b>84 285</b>



## Annexe III : Situation des rapatriés par régions, cercles et communes à la date du 28 février 2019

Région	Cercle	Commune	Ménages	Femme	Homme	Total Individus
Bamako	Bamako	Commune I	10	15	17	32
		Commune IV	3	9	7	16
		Commune V	4	12	2	14
		Commune VI	158	237	228	465
	<b>Bamako Total</b>		<b>175</b>	<b>273</b>	<b>254</b>	<b>527</b>
<b>Bamako Total</b>			<b>175</b>	<b>273</b>	<b>254</b>	<b>527</b>
Gao	Ansongo	Ansongo	383	807	711	1 518
		Bara	2	7	5	12
		Bourra	3	6	6	12
		Ouattagouna	427	967	769	1 736
		Talataye	1	5	3	8
		Tessit	47	131	117	248
		Tin Hama	202	309	321	630
	<b>Ansongo Total</b>		<b>1 065</b>	<b>2 232</b>	<b>1 932</b>	<b>4 164</b>
	Bourem	Bamba	13	34	25	59
		Bourem	351	532	607	1 139
		Taboye	6	18	22	40
		Tarkint	24	110	81	191
		Temera	14	40	30	70
	<b>Bourem Total</b>		<b>408</b>	<b>734</b>	<b>765</b>	<b>1 499</b>
	Gao	Aliber Sony	1		1	1
		Anchawadi	202	373	310	683
		Gabero	102	104	106	210
		Gao	1 237	2 643	2 067	4 710
		Gounzoureye	1	4	2	6
		N'tillit	2 001	2 764	2 858	5 622
	<b>Gao Total</b>		<b>3 544</b>	<b>5 888</b>	<b>5 344</b>	<b>11 232</b>
<b>Gao Total</b>			<b>5 017</b>	<b>8 854</b>	<b>8 041</b>	<b>16 895</b>
Kidal	Kidal	Anefif	33	97	104	201
		Kidal	118	261	267	528
	<b>Kidal Total</b>		<b>151</b>	<b>358</b>	<b>371</b>	<b>729</b>
	Tessalit	Adjelhoc	48	103	99	202



Région	Cercle	Commune	Ménages	Femme	Homme	Total Individus	
		Tessalit	207	517	573	1 090	
	<b>Tessalit Total</b>		<b>255</b>	<b>620</b>	<b>672</b>	<b>1 292</b>	
<b>Kidal Total</b>			<b>406</b>	<b>978</b>	<b>1 043</b>	<b>2 021</b>	
<b>Koulikoro</b>	Dioila	Guegneka	2	3	5	8	
	<b>Dioila Total</b>		<b>2</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	
	Kati	Kalabancoro	49	61	73	134	
		Kati	33	39	35	74	
<b>Kati Total</b>		<b>82</b>	<b>100</b>	<b>108</b>	<b>208</b>		
<b>Koulikoro Total</b>			<b>84</b>	<b>103</b>	<b>113</b>	<b>216</b>	
<b>Menaka</b>	Anderamboukane	Anderamboukane	1 654	3 671	3 830	7 501	
	<b>Anderamboukane Total</b>		<b>1 654</b>	<b>3 671</b>	<b>3 830</b>	<b>7 501</b>	
	Inekar	Inekar	86	214	218	432	
	<b>Inekar Total</b>		<b>86</b>	<b>214</b>	<b>218</b>	<b>432</b>	
	Menaka	Menaka	1 440	3 276	2 916	6 192	
	<b>Menaka Total</b>		<b>1 440</b>	<b>3 276</b>	<b>2 916</b>	<b>6 192</b>	
	Tidermene	Tidermene	1		1	1	
	<b>Tidermene Total</b>		<b>1</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Menaka Total</b>			<b>3 181</b>	<b>7 161</b>	<b>6 965</b>	<b>14 126</b>	
<b>Mopti</b>	Bandiagara	Bandiagara	1	2	2	4	
	<b>Bandiagara Total</b>		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	
	Douentza	Djaptodji		42	33	57	90
		Douentza		103	171	166	337
		Gandamia		5	5	8	13
		Haire		920	1 377	1 265	2 642
		Hombori		86	168	145	313
		Kerena		1	3		3
		Korarou		4	3	5	8
	Mondoro		56	56	94	150	
	<b>Douentza Total</b>		<b>1 217</b>	<b>1 816</b>	<b>1 740</b>	<b>3 556</b>	
	Koro	Koro	16	23	23	46	
	<b>Koro Total</b>		<b>16</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>46</b>	
	Mopti	Dialloubé		36	34	42	76
Fatoma			2	4	1	5	



Région	Cercle	Commune	Ménages	Femme	Homme	Total Individus
		Konna	9	25	15	40
		Koubaye	4	2	6	8
		Mopti	9	13	15	28
		Socoura	1		1	1
	<b>Mopti Total</b>		<b>61</b>	<b>78</b>	<b>80</b>	<b>158</b>
	Tenenkou	Diondori	1	2	2	4
		Kareri	86	104	89	193
		Tenenkou	3	5	8	13
	<b>Tenenkou Total</b>		<b>90</b>	<b>111</b>	<b>99</b>	<b>210</b>
	Youwarou	Dongo	1		1	1
		Farimake	137	230	165	395
	<b>Youwarou Total</b>		<b>138</b>	<b>230</b>	<b>166</b>	<b>396</b>
<b>Mopti Total</b>			<b>1 523</b>	<b>2 260</b>	<b>2 110</b>	<b>4 370</b>
Segou	Niono	Diabaly	10	14	18	32
		Mariko	45	46	47	93
		Nampalari	258	424	348	772
		Niono	10	16	14	30
		Siribala	30	36	23	59
	<b>Niono Total</b>		<b>353</b>	<b>536</b>	<b>450</b>	<b>986</b>
	San	Sy	3	2	3	5
	<b>San Total</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	Segou	Pelengana	22	37	29	66
		Sebouyou	4	4	4	8
Segou		27	33	29	62	
<b>Segou Total</b>		<b>53</b>	<b>74</b>	<b>62</b>	<b>136</b>	
<b>Segou Total</b>			<b>409</b>	<b>612</b>	<b>515</b>	<b>1 127</b>
Tombouctou	Dire	Dangha	271	313	228	541
		Dire	354	549	568	1 117
		Haibongo	49	72	67	139
		Sareyamou	12	27	31	58
		Tienkour	119	225	203	428
		Tinguereguif	56	96	94	190





Région	Cercle	Commune	Ménages	Femme	Homme	Total Individus
	<b>Dire Total</b>		<b>861</b>	<b>1 282</b>	<b>1 191</b>	<b>2 473</b>
	Goundam	Adarmalane	6	7	7	14
		Alzounoub	43	54	52	106
		Douekire	438	533	642	1 175
		Doukouria	393	551	617	1 168
		Essakane	253	264	314	578
		Gargando	237	385	345	730
		Goundam	55	47	65	112
		Issa Bery	1	1		1
		Kaneye	1	2	2	4
		Razelma	12	18	23	41
		Tele	1	2	5	7
		Tilemsi	57	91	84	175
		Tin Aicha	9	16	12	28
		Tonka	5	11	5	16
	<b>Goundam Total</b>		<b>1 511</b>	<b>1 982</b>	<b>2 173</b>	<b>4 155</b>
	Gourma-Rharous	Bambara Maoude	218	387	356	743
		Banicane	80	156	139	295
		Gossi	1 352	2 436	2 311	4 747
		Hamzakona	265	490	455	945
		Haribomo	127	208	217	425
		Inadiatafane	256	435	391	826
		Ouinerden	57	99	86	185
		Rharous	619	1 167	1 073	2 240
	<b>Gourma-Rharous Total</b>		<b>2 974</b>	<b>5 378</b>	<b>5 028</b>	<b>10 406</b>
	Niafunke	Lere	1 083	1 787	1 203	2 990
		Souboundou	13	27	23	50
		Soumpi	367	402	450	852
	<b>Niafunke Total</b>		<b>1 463</b>	<b>2 216</b>	<b>1 676</b>	<b>3 892</b>
	Tombouctou	Alafia	533	814	855	1 669
		Ber	789	1 667	1 786	3 453
		Bourem Inaly	16	22	25	47



Région	Cercle	Commune	Ménages	Femme	Homme	Total Individus
		Lafia	172	273	289	562
		Salam	197	384	314	698
		Tombouctou	1 585	2 540	2 063	4 603
	<b>Tombouctou Total</b>	<b>3 292</b>	<b>5 700</b>	<b>5 332</b>	<b>11 032</b>	
<b>Tombouctou Total</b>			<b>10 101</b>	<b>16 558</b>	<b>15 400</b>	<b>31 958</b>
<b>TOTAL</b>			<b>20 896</b>	<b>36 799</b>	<b>34 441</b>	<b>71 240</b>



## Annexe IV : Méthodologie

Les activités de la DTM sont basées sur la méthodologie approuvée par la Commission Mouvement de Populations et sont menées par des équipes mixtes composées de membres, de la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), de l'OIM et de l'UNHCR.

### Enregistrement :

#### A. PDI et PDI retournées :

Les opérations d'enregistrement consistent à faire le profilage des populations déplacées en collectant des données relatives à leur profil démographique, l'historique de déplacement, les besoins, l'assistance reçue ainsi que les vulnérabilités identifiées.

- **Formation :** La formation des équipes en charge de la collecte de données a lieu par groupe de 20 à 30 personnes. Les formations sont menées par les agents de la DNDS. Les superviseurs et enquêteurs de la DNDS sont les cibles privilégiées de ces sessions qui couvrent notamment : les objectifs de la DTM, la méthodologie, les outils de collecte de données, ainsi que des informations concernant la collecte et la protection de données. Des personnes déplacées sont également invitées à ces sessions et sont intégrées aux équipes d'enregistrement.
- **Communication :** Des campagnes de communication sont mises en œuvre afin d'informer les populations déplacées sur la date et l'objectif des enregistrements. L'équipe de la DNDS travaille en collaboration étroite avec les maires, chefs de quartiers et points focaux des PDI afin de faire parvenir les messages-clé aux populations déplacées.
- **Collecte des données.** La collecte de données se fait selon une approche communautaire et inclut des chefs de quartiers, des représentants des ONGs, des leaders communautaires ainsi que des personnes déplacées. La collecte de données se réalise en trois étapes :
  1. **Evaluation au niveau des communes :** Une évaluation au niveau des communes où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (maire, représentants des personnes déplacées) et de visites de terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces communes, d'identifier les quartiers où se trouvent ces personnes ainsi que de collecter des informations concernant les services fournis, les besoins et l'assistance délivrée.
  2. **Evaluation au niveau des quartiers :** Une évaluation au niveau des quartiers où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (chefs de quartiers/fractions/bandes, représentants des personnes déplacées et retournées, officiels locaux etc.) et de visites terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces quartiers ainsi que de faire état des services fournis, des besoins, de l'assistance délivrée, des problèmes de sécurité ainsi que des besoins en terme d'emploi.
  3. **Enregistrement des ménages déplacés :** L'enregistrement des ménages déplacés se fait au travers d'un entretien individuel avec le chef de ménage. Des données telles que le nombre de membres du foyer, leurs profils et vulnérabilités, l'historique des déplacements, l'assistance et les besoins sont collectées durant cette étape.
- **Mise à jour des données :** Des opérations sur le terrain sont menées de façon régulière afin de vérifier la présence des personnes enregistrées. Ces vérifications se font au travers d'agents permanents basés dans l'ensemble des régions du pays.



## Points de suivi des mouvements de populations/Flow Monitoring Points (FMP) :

Cet exercice n'a pas vocation à être exhaustif et vise avant tout à produire des tendances en termes de déplacement ainsi qu'à agir comme système d'alerte précoce en cas de déplacements massifs et soudains de populations,

- **Formation** : Comme pour l'enregistrement, les équipes déployées aux FMP sont composées d'agents de la DNDS et de l'OIM. Ces équipes ont été formées sur la méthodologie retenue pour cet exercice, sur l'utilisation du questionnaire employé ainsi que sur des questions essentielles relatives à la protection.
- **Collecte des données** : Les équipes FMP sont placées dans certains lieux d'entrée et de transit clés tels que les gares routières et fluviales. Le recensement des personnes déplacées se rendant du centre vers le sud, du nord vers le sud ou entre les régions nord ou du centre se fait généralement à l'intérieur des moyens de transport empruntés par ces personnes (bus ou pinasses). La collecte de données aux points FMP permet également d'identifier les personnes déplacées les plus vulnérables durant leurs voyages ou une fois arrivées à destination. Si besoin, ces personnes bénéficient d'un référencement aux partenaires présents sur le terrain.

## B. RAPATRIES :

### Documents des réfugiés :

Les réfugiés régulièrement enregistrés dans les pays d'asile reviennent avec deux documents principaux:

a- Formulaire de Rapatriement Volontaire (FRV) : pour ceux qui déclarent leur retour aux autorités et l'UNHCR.

Les réfugiés lorsqu'ils décident de retourner dans leur pays d'origine doivent informer l'UNHCR et les autorités de ce pays de leur désir de retour. Avant leur départ, ils remettent leurs attestations d'enregistrement aux autorités du pays d'asile qui met à la disposition de chaque ménage un document commun (Formulaire de Rapatriement Volontaire) avec certaines informations biométriques.

b- L'Attestation de réfugié: pour ceux qui ne déclarent pas leur retour aux autorités et à l'UNHCR.

Signature de l'autorité du pays d'accueil, logo du gouvernement d'accueil, photos et informations de tous les membres de la famille. L'attestation est écrite en français pour le Niger et le Burkina Faso ; en français et arabe pour la Mauritanie.

Le formulaire de rapatriement volontaire et l'attestation de réfugié sont les seuls documents de référence pour l'enregistrement des rapatriés parce qu'ils comportent en plus de certaines informations biométriques le numéro proGres du ménage et celui de tous ses membres.

En plus de ces documents, le rapatrié peut aussi disposer de :

c- la Carte de ration avec les logos UNHCR et PAM. Ces cartes de ration doivent être systématiquement retirées et remises à l'UNHCR dès l'enregistrement des rapatriés.

d. Manifeste/Liste des rapatriés

Il s'agit d'une liste commune délivrée par ménage avec certaines informations biométriques.

Cette liste est normalement accompagnée par une lettre de l'UNHCR du pays d'asile.



e. Sans document

Les Maliens qui prétendent être des rapatriés mais sans présenter leurs documents de réfugiés ne doivent pas être enregistrés comme rapatriés.

Cependant, une attention particulière est accordée aux rapatriés en provenance de l'Algérie. Dans ce cas, la DNDS procède à la vérification auprès des autorités traditionnelles et administratives pour adopter de commun accord la conduite à tenir.

Lieux d'enregistrement :

Les rapatriés sont enregistrés soit au niveau des points d'enregistrements identifiés soit dans leurs zones de retour.

a-Dans les zones de retour

L'enregistrement qui a lieu dans les zones de retour concerne deux catégories de rapatriés à savoir:

- Les rapatriés arrivés au Mali dans la période allant de septembre 2014 à juillet 2015. L'enregistrement à débiter par ceux qui se sont, soit inscrit auprès des bureaux de l'UNHCR, soit auprès des Directions Régionales du Développement Social et de l'Economie Solidaire (DRDSES). Après cette étape, les agents enregistreurs continue l'enregistrement auprès des ménages non-inscrits disposant des documents cités plus haut.

- Les rapatriés qui ne passent pas par les points d'enregistrements identifiés. Ils seront sensibilisés pour se présenter aux autorités dès leur arrivée. Les agents enregistreurs devront garder un contact permanent avec les autorités pour être informés à tout moment d'arrivée des rapatriés dans le cercle ou les points d'enregistrements ont été identifiés. Dès réception de cette information, les agents enregistreurs effectueront une mission sur le terrain pour enregistrer ces rapatriés.

b-Aux points d'enregistrements

Les agents enregistreurs sont présents en permanence au niveau des points d'enregistrements ci-dessous identifiés:

- région de Kidal: Kidal centre, Anefif, Aguel Hoc et Tessalit,
- région de Gao: Intilit, Djebok, Labezanga, Anderanboukane, Menaka, Bourem, Gossi et Gao centre,
- région de Tombouctou: Léré, Soumpi, Diré, Goundam, Tombouctou centre 01, Essakane, Tombouctou centre 02, Bambara Maoudé et Rharous,
- région de Mopti: Boni, Tenenkou et Youwarou, Gathi-Loumo (Tenenkou),
- région de Ségou : Nampala et Niono,
- et le District de Bamako: pour couvrir les six communes de Bamako et la région de Koulikoro.

Ces points sont susceptibles de modification et les agents enregistreurs sont tenus de se déplacer au besoin dans les localités en fonctions des arrivées signalées.

Procédures d'enregistrement :



Seuls les rapatriés sont concernés par cet enregistrement. Les rapatriés devront présenter aux agents enregistreurs les documents de réfugié obtenus dans les pays d'asile.

Avant de commencer l'enregistrement, l'agent enregistreur devra vérifier l'authenticité des documents soumis par les rapatriés en faisant une comparaison avec les spécimens du pays d'asile en leur possession. Une fois l'authenticité des documents de réfugiés confirmée, l'agent procédera à l'enregistrement de chaque ménage sur le formulaire d'enregistrement des rapatriés au Mali. Seules les personnes physiquement présentes dont les noms se trouvent sur les documents du réfugié délivrés par les pays d'asile seront enregistrées, ou le nombre indiqué sur le manifeste sera pris en considération.

La présence physique des personnes est obligatoire. L'agent enregistreur doit procéder à la reconnaissance faciale des personnes présentes. Toute tentative de fraude sera sanctionnée par un rejet du dossier par l'agent enregistreur. Et ce dernier devra informer son superviseur de la situation qui à son tour informera l'UNHCR à travers la DRDSES. L'UNHCR se chargera de vérifier en lien avec le pays d'asile si la personne est concernée par cette opération.

### C. EVALUATION DES BESOINS DANS LES ZONES DE RETOUR:

Cet exercice vise, au niveau des villages identifiés, à mieux appréhender et quantifier les besoins des populations affectées par la crise: populations déplacées, retournées et communautés d'accueil. Les informations collectées concernent les secteurs alimentation, eau/hygiène/assainissement, abri, moyen de subsistance et éducation.

- Formation: Les formations pour les évaluations des besoins sont menées par des représentants de la DNDS dans les régions de Gao, Tombouctou et Mopti au profit des staffs DNDS.
- Collecte des données : Ces évaluations sont menées dans des villages des régions de Gao, Tombouctou et Mopti où une forte concentration de personnes déplacées et retournées ont été identifiées.
- Saisie des données : Les données collectées sur le terrain seront vérifiées puis entrées dans la base de données de la DNDS à travers des tablettes androïdes depuis le terrain par les agents de collecte. Ces données seront mises en commun avec les partenaires qui réalisent des évaluations similaires au nord afin de permettre une analyse commune des besoins identifiés dans ces régions.





